

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

### COMMENT LES DOGMES RESISTENT, TRIOMPHENT ET NE FINISSENT PAS.

Et ce qui est admirable, incomparable et tout à fait divin, c'est que cette religion, qui a toujours duré, a toujours été combattue. Pascal (les Pensées.)

Il est un article de T. Jouffroy, le philosophe éclectique : *Comment les dogmes finissent.* Comment les dogmes finissent ; en d'autres termes : *Comment a dû finir et comment finira le dogme catholique ?*

Tout est le grand et terrible problème que cherchent à résoudre, depuis la venue de Jésus-Christ, une foule d'hommes superbes ou passionnément aveugles et méchants qui veulent faire autorité dans le monde, les uns par leurs systèmes et leurs erreurs, et les autres par une haine profonde et des persévérations inouïes contre la personne, les disciples et l'Eglise de notre divin Rédempteur.

Voyez en effet ce qui se passe du temps des empereurs et dans les premières siècles de l'Eglise ; que de maux de toute espèce fondent sur le Verbe de Dieu ! que d'ennemis, et comme ils sont puissants et audacieux ! quelle rage !

Arrêtez-vous un instant devant cette figure impie de Julien l'Apostat, ce hardi persécuteur du Nazaréen.

Connaissez-vous une figure semblable à la sienne ? Ne vous semble-t-il pas que, outre cette volonté satanique de détruire, d'anéantir le règne du Christ, il en a toute la puissance ? A quoi aboutissent cependant tous ces efforts désespérés et tant de blasphèmes ?

Descendez, franchissez plusieurs siècles, arrivez au dix-huitième. Là, qui rencontrez-vous au sommet de la grande tour encyclopédique ? Voltaire, ce grand et insupportable insulteur du dogme catholique, qui le traitait d'infâme, qui parlait à toute voix de l'écraser. Mais, malgré toute l'ivraie qui a semé à pleines mains dans les champs du Seigneur, voyez, comme toujours et plus que jamais, les moissons sont abondantes ! comme la sainte parole resplendit chaque année, comme les dogmes resplendent plus vivement encore et ne finissent point !

Puis sont arrivés ces ténébreux panthéistes, qui confessent l'unique dogme d'un Dieu co-existant éternellement et co-substantiellement avec la matière, qui participe par conséquent de la nature divine, sans cesser pourtant d'être une substance inerte, passive et inanimée.

Or, ces derniers et tant d'autres, socialistes et novateurs dont le monde se souvient à peine, ont dit aussi, dans le paroxysme de leur orgueil, que les institutions humaines sont soumises aux lois du développement et du progrès, et que le dogme catholique était d'institution positive, et par conséquent susceptible de transformation, dont s'accomplissent toutes les phases de mort et de régénération, condition nécessaire de toute chose créée. Que, d'ailleurs, il faut à l'homme une foi nouvelle plus en rapport avec sa nature, ses besoins et les glorieuses destinées auxquelles il est appelé. Que le catholicisme, vieillit et a tout de puissance et de vie, ne répond plus à rien de tout cela.

Insensés ! Parce qu'ils ont rajouté ou rajouté les vieilles nippes de quelques utopistes dormant depuis longtemps leur sommeil de mort parmi les tombes des générations éteintes, ils ont cru avoir en main la nouvelle rédemption de l'humanité ! Eh bien ! soit, à l'épreuve, régénérateurs des sociétés humaines, réformateurs de la sagesse du Christ, donnez-nous vos dogmes, vos doctrines, vos preuves, vos exemples, vos saints, vos martyrs !

Les dogmes finissent, dites-vous ; mais, voyons, laissez un instant tomber vos masques, car il me semble très bien vous reconnaître, et qu'il y a bientôt deux mille ans que vous répétez le même blasphème ; ne vous appelez-vous pas les scribes et les pharisiens, du temps de Jésus ?

N'êtes-vous pas les enfants de Celse, de Lucien, de Manès, de Montan ? Ne vous ai-je pas vus ensuite parmi les unitariens, les donatistes, les ariens, les pélagiens et les entychéens ?

Ne comptez-vous pas parmi les enfants de la gnose et du néo-platonisme ? N'êtes-vous pas à la suite de Valdo, de Jean Hus, de Jérôme de Prague, de Luther, de Calvin ?

Ne vous nommez-vous pas hier d'Alembert, Diderot, Holbach, Lamettrie, Helvétius, Condorcet ; n'êtes-vous pas les disciples et idolâtres du patriarcat de Ferney ?

Et aujourd'hui, ne vous appelle-t-on pas Saint-Simon, Fichte, Hegel, Schelling, Paulus, Lamennais, Strauss, Ronge ?

Vous voyez donc bien que je vous connais, et que, sous d'autres noms et sous d'autres masques, vous êtes toujours les mêmes hommes. Eh bien ! les peuples vous ont vus et entendus, et ils rient de vos systèmes et de vos doctrines.

Vous repoussez le dogme catholique, vous répugnez à le prendre pour fondement de votre croyance, parce que votre superbe raison ne peut le soumettre à l'analyse, et qu'il n'y a pour vous de vérités que celles que votre raison touche et saisit d'une manière pour ainsi dire géométrique. Mais, dites-moi, vous comprenez-vous bien vous-même ! Et la création tout entière, en avez-vous la perception claire, bien distincte ? Ses lois, l'ordre, l'harmonie de son ensemble, vous sentez tout cela, n'est-ce pas ? Mais pourriez-vous me l'expliquer ? C'est pourtant là la nature visible, tangible, extérieure, et ses mystères vous échappent. Mais ceux-ci, dites-vous, n'humilient pas notre raison ; car si les causes sont inconnues et résistent à notre intelligence, les effets sont là du moins, et nous les observons, et nous les apprécions, et nous en jouissons dans la mesure et selon les besoins de notre intellect.

Mais la dogmatique du catholicisme, dans ses mystères impénétrables, défie doublement notre raison, en ce que d'abord ces mystères, la raison ne peut les atteindre, et ensuite parce qu'ils lui sont évidemment "contraires". On, c'est vrai, le dogme du péché originel, le mystère de la trinité, l'incarnation, le dogme de la rédemption, tout entière, les sacrements, enfin tous les mystères de l'Eglise de Jésus-Christ, dépassent les bornes de notre faible raison ; mais en quoi, dites-moi, les trouvez-vous contraires à cette même raison ? Qu'y a-t-il là qui la puisse mettre en émoi, en révolte ? Les mystères sont le fondement, le pilier et la voûte de cette magnifique sytème qui s'appelle la foi catholique. Touchez à un seul de ces mystères, et tout l'édifice ébranlé s'écroule.

Ils appuient et justifient la morale évangélique, comme cette même morale les appuie et les justifie dans la plus intime et la plus admirable des lois de solidarité. La morale du Christ ne se comprend point sans les mystères, et les mystères ne se comprennent pas non plus sans la morale.

Certainement, dit Pascal en parlant du "péché originel, rien ne me heurte plus rudement que cette doctrine. Et cependant, sans ce mystère, le plus incompréhensible de tous,

" nous sommes incompréhensibles à nous-mêmes. Le nom de notre condition prend ses retours et ses plis dans cet atôme, de sorte que l'homme est plus inconcevable sans ce mystère que ce mystère n'est inconcevable à l'homme.

La dernière démarche de la raison, c'est de connaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent ; elle est bien faible, si elle ne va jusque là ; il faut savoir douter, assurer ou il faut, se soumettre où il le faut ; qui ne fait ainsi n'entend pas la force de la raison. (1)

Et, chose étrange, c'est au nom de cette même raison que vous discutez et rejetez les dogmes de la foi catholique, tout comme s'il y avait quelque honte, quelque péril " à croire " aux dogmes d'une religion, dont la principale marque, dit Pascal encore, est d'obliger l'homme à aimer Dieu et à le suivre, qui connaît parfaitement notre concupiscence et l'impuissance où nous sommes par nous-mêmes d'acquiescer à la vertu, et qui, parmi les " remèdes " qu'elle y a apportés, nous a enseigné la prière.

Que voudriez-vous au lieu de toutes ces sublimes et ineffables doctrines ? Quel Dieu, quels dogmes choisiriez-vous ? Y a-t-il une morale plus appropriée à la nature, aux besoins et aux destinées de l'homme ?

Répondez : Aimez-vous mieux que, en désespoir de lui-même, l'homme invoque, au milieu des mille doutes qui l'assiègent, de toutes les passions et de tous les désirs qui orient au fond de son cœur, le dieu muet et solitaire des déistes ou bien le néant, et épouvantable dieu des athées ? ou bien encore celui de vos fantasmes panthéistiques ? Mais la raison trouvera-t-elle à ces changements, satisfaction, repos, sérénité de conscience et de bonheur ?

Qu'aurait-elle à faire de ce dieu qui régit dans le ciel, au sein de sa toute-puissance et pour son unique gloire, abandonnant la création à elle-même, et ne s'occupant pas plus de l'homme que du ver de terre que l'homme écrase lui-même quand il lui plaît ; qui ne veut ni prières, ni sacrifices, ni œuvres contrites et humiliées ; qui laisse l'homme vertueux sans les récompenses de l'autre vie, et le méchant sans les peines éternelles qu'il a méritées ?

Le Néant ! Oh ! je détourne avec horreur mes yeux et ma pensée, de cette lamentable dissolution de toutes les espérances de l'humanité !

Quant au Dieu de vos panthéistes, je m'en moque, me croyant Dieu comme lui, puisque je suis co-participant de sa puissance et de son éternité ; mais le plaçant dieu que je suis ! vivant du jour au jour, avec des désirs infinis, ignorant pourquoi j'existe, d'où je viens, quelle sera ma transformation dernière, et pourquoi je meurs, et la nécessité qu'il y a que je meure, puisque je suis une portion de la substance divine, éternelle ? Or, cela étant, que devient la moralité de mes actions, bonnes ou mauvaises, qu'elles soient ? Qu'importe, après tout, n'ayant rien à craindre, et n'apercevant au-dessus de moi ni juge ni vengeur ?

Ah ! vous trouvez que les dogmes s'en vont et finissent ; mais regardez autour de vous et dans le passé, et voyez bien quels sont les dogmes qui finissent ou qui ont déjà pris fin.

Ainsi, que reste-t-il des dogmes hérétiques des premiers âges ? Et les ariens, les pélagiens, les gnostiques, les néo-platoniciens, comme les manichéens et les donatistes, que sont-ils devenus ?

Croyez-vous encore à une longue vie pour la dogmatique de Calvin et de Luther ? et ne

(1) Pascal (les Pensées).

voyez-vous pas ce qui se passe déjà en Angleterre et en Allemagne parmi les disciples et les sectateurs de la réformation ? Le rationalisme les décompose et détruit successivement les uns après les autres tous ces dogmes de dérision et d'impunité.

Et les encyclopédistes, et Voltaire, et Rousseau, et toute cette audacieuse philosophie du dix-huitième siècle, vous semble-t-il que cela vive encore ?

Et nos derniers réformateurs, socialistes, libres-penseurs, mythiques et panthéistes de tout couleur, à partir de Saint-Simon jusqu'à notre fameux abbé Châtel, les pouvez-vous compter encore et vous donner le temps de soulever le froid linéon qui couvre leurs noms, leurs dogmes et leurs froides reliques ? Quel ossement ! Seigneur, et que de morts qui croyaient vivre éternellement, en appelant les autres hommes à la régénération et à une vie nouvelle !

Qui pourra jamais souffler sur ces cadavres et leur redonner un semblant de vie ? Voilà donc tout ce qui reste de ces magnifiques systèmes, de ces dogmes resplendissants de sagesse et de vérité, de tout ce verbe impuissant de la folie et de l'orgueil ! Voilà l'issue des erreurs et des mensonges, et voilà comme toute cette fumée de la prétendue sagesse humaine s'est envolée, sans qu'il en soit resté rien !

Mais si, du milieu de ces ruines de la dogmatique humaine, vous osiez maintenant regarder en face celle du vrai Dieu, celle qui dure, traversant les siècles, ne s'altérant ni ne finissant jamais ; celle qui est l'alpha et l'omega de la foi catholique, qui se lie tellement à la sainte doctrine de Jésus, qu'elle en est la condition et la vie, et qui, restant inaccessible à l'orgueilleuse raison des hommes, n'en est pas moins cette lumière vive qui nous guide infailliblement dans les véritables sentiers du salut, ne vous sentirez-vous pas pressé, contraint, sans l'irrésistible impulsion de votre conscience, de dire avec Pascal, d'abord :

" Le Messie est venu enfin en la consommation des temps, et depuis, quoiqu'on ait vu maître tant de schisme et d'hérésie, tant renverser d'Etats, tant de changements en toutes choses, cette Eglise qui adore Celui qui a toujours été adoré a subsisté sans interruption et ce qui est admirable, incompréhensible et tout à fait divin, c'est que cette religion qui a toujours duré a toujours été combattue. Mille fois elle a été à la veille d'une destruction universelle, et toutes les fois qu'elle a été en cet état, Dieu l'a relevée par des coups extraordinaires de sa puissance.

C'est ce qui est étonnant, c'est qu'elle s'est maintenue sans fléchir et plier sous la volonté des tyrans.

Et de dire ensuite avec nous pour extrême conclusion :

Les dogmes du Dieu qui est la vérité et la vie résistent, triomphent et ne finissent point.

### DE QUELQUES FÊTES CHRÉTIENNES.

Ceux qui n'ont jamais reporté leurs cœurs vers ces temps de foi, ou un acte de religion était une fête de famille, et qui méprisent des plaisirs qui sont pour eux que leur innocence ; ceux-là, sans mentir, sont bien à plaindre. Du moins, en nous privant de ces simples amusements, nous donneront-ils quelque chose ? Hélas ! ils l'ont essayé. La convention est ses jours sacrés : alors la fumée était appelée sainte, et l'hozannah était changé dans le cri de vive la mort ! Chose étrange ! des hom-

mes puissants, parlant au nom de l'égalité et des passions, n'ont jamais pu fonder une fête, et le saint le plus obscur, qui n'avait jamais prêché que pauvreté, obéissance, renoncement aux biens de la terre, avait sa solennité au moment même où la pratique de son culte exposait sa vie. Apprenons par là que toute fête qui se rattache à la religion et à la mémoire des bienfaits est la seule qui soit durable. Il ne suffit pas de dire aux hommes, *Rejoignez-vous*, pour qu'ils se réjouissent ; on ne crée pas de jours de plaisir comme des jours de deuil, et l'on ne commande pas les ris aussi facilement qu'on peut faire couler des larmes.

Tandis que la statue de Marat remplaçait celle de St-Vincent de Paul, tandis qu'on célébrait ces pompes dont les anniversaires serent marqués dans nos fastes comme des jours d'éternelle douleur, quelque pieuse famille chônait en secret une fête chrétienne, et la religion n'était encore un peu de joie à tant de tristesse. Les cœurs simples ne se rappellent point sans attendrissement ces heures d'épanouissement où les familles se rassemblaient au tour des gâteaux qui retraçaient les présents des anges. L'ancien retiré pendant le reste de l'année au fond de son appartement, reparaissait dans ce jour comme la divinité du foyer paternel. Ses petits enfants, qui depuis longtemps ne l'avaient que la fête attendue, entouraient ses genoux, et le rajeunissement de leur jeunesse. Les front respiraient la gaieté. Les cœurs étaient épanouis : la salle du festin était merveilleusement décorée, et chacun prenait un vêtement nouveau. On tirait au sort ces royautés qui ne contiennent ni soupçons ni larmes : on se passait ces sceptres, qui ne pesaient point dans la main de celui qui les portait.

On ne peut douter que ces justifications ne servissent puissamment au maintien des mœurs, en entretenant la cordialité et l'amour entre les parents. Nous sommes déjà bien loin de ces temps où une femme, à la mort de son mari, venait trouver son fils aimé, lui remettait les clefs, et lui rendait les comptes de la maison comme un chef de famille. Nous n'avons plus cette haute idée de la dignité de l'homme, que nous inspirait le christianisme. Les mères et les enfants aiment mieux tout devoir aux articles d'un contrat, que de se fier aux sentiments de la nature, et la loi est mise partout à la place des mœurs.

Ces fêtes chrétiennes avaient d'autant plus de charmes, qu'elles existaient de toute antiquité, et l'on trouvait avec plaisir, en remontant dans le passé, que nos aïeux s'étaient réjouis à la même époque que nous. Ces fêtes étant d'ailleurs très multipliées, il en résultait encore que, malgré les chagrins de la vie, la religion avait trouvé moyen de donner de réconfort à des millions d'infortunés, quelques moments de bonheur.

Dans la nuit de la naissance du Messie, les troupes d'enfants qui adoraient la crèche, les églises illuminées et parées de fleurs, le peuple qui se pressait autour du berceau de son Dieu, les chrétiens qui, dans une chapelle retirée, faisaient leur paix avec le ciel, les *Alleluia* joyeux, le bruit de l'orgue et des cloches, offraient une pompe pleine d'innocence et de majesté.

Immédiatement après le dernier jour de folie, trop souvent marqué par nos excès, venaient la cérémonie des Cendres, comme la mort le lendemain des plaisirs. " O homme, dit-il le prêtre, souviens-toi que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière ! " L'officier qui se tenait auprès des rois de Perse pour lui rappeler qu'ils étaient mortels, ou le soldat romain qui abaissait l'orgueil du triomphateur, ne donnait pas de plus puissantes leçons.

Un volume ne suffirait pas pour peindre en

### REVUE DE L'AFRIQUE.

### BERTAL. Episode des Guerres d'Afrique. (Suite et fin.)

Eh bien !... maintenant, au galop ! marche ! — Puis, se tournant encore une fois du côté où il supposait les ennemis, il brandit son sabre d'un air menaçant, comme s'il eût voulu protester contre cette retraite qui seule les sauvait tous d'une mort inévitable... Ils arrivèrent sains et saufs sous les murs de Boufarick d'où ils entendirent comme d'habitude les clameurs qui, partant de la plaine, leur annonçaient qu'ils avaient été vus, mais trop tard, par les Haïdjoutes désappointés.

Le soir du même jour, une cavalcade composée de spahis et de gendarmes maures, entra à Alger conduisant entre deux haies de soldats un Arabe fortement garotté et qui semblait épuisé de fatigue ; un magnifique cheval noir suivait un peu plus loin.

La foule, qui regardait passer, se demandait qui pouvait être cet Arabe mené en si grand appareil.

— C'est un Kabyle qui a tiré plus d'un coup de fusil sur nous, disait l'un. — Il a peut-être déjà tué plus de Français qu'il n'y a de jours dans l'année, disait un autre. — Si tu n'es pas sage, que le tonnerre mange par les Arabes, dit une grosse mère à son enfant, qui jetait un regard effrayé sur l'objet de sa terreur.

L'infortuné Bertal marchait la tête baissée, les yeux fixés à terre, et souffrait toutes les tortures d'une âme fière qui craint de rencontrer un regard de mépris et de pitié.

Il eut à subir, dans ce court trajet de la ville, plus de souffrance qu'il n'en avait éprouvé depuis longtemps peut-être. Mais enfin il atteignit la prison, dont les portes épaisses se refermèrent sur lui avec un bruit lugubre. D'autres portes encore se refermèrent sur lui, et cinq minutes après il était complètement séparé du reste des vivants.

Plusieurs jours s'écoulèrent sans amener de changement dans sa position.

Chaque matin, le geôlier lui jetait un pain noir, regardait dans son cachot d'un air soupçonneux, et partait jusqu'au lendemain, emportant le jour avec lui, car le cachot de Bertal n'était éclairé que par la lampe de son porteur.

Un jour cependant, le huitième à peu près depuis l'arrivée du prisonnier, le geôlier ne se présenta pas seul ; quatre soldats, l'arme au bras, l'accompagnèrent.

— Allons, debout, hé, là-bas ! c'est aujourd'hui que vous comparez devant le conseil de guerre.

— Ah ! s'écria le jeune homme en se dressant précipitamment. — La séance fut longue, orageuse ; tantôt les juges parlaient contre le spahis, tantôt ils parlaient en sa faveur ; après plusieurs heures de débats, ils se retirèrent pour délibérer ; après dix minutes d'attente, il fut décidé que Bertal, convaincu de désobéissance et de tentative d'ho-

micide sur la personne d'un officier, était condamné à mort !

Le lendemain de la condamnation à mort de Bertal, les portes de sa prison retentirent de coups précipités, quelques moments après le lever du soleil.

Son cachot, placée au-dessous de la porte d'entrée, donnait sur la première cour ; il était adossé par un souterrain qui bien que trop étroit pour laisser passer le jour, se trouvait cependant suffisant pour laisser arriver jusqu'à lui les bruits extérieurs des environs de la prison.

Il n'entendit d'abord que les hurlements du chien de garde et la voix menaçante du geôlier qui semblait parlementer à travers le guichet grillé de fer, dominant sur la rue.

Mais une voix bien connue le fit tressaillir et s'élança de son grabat au pied du souterrain dont la forme sinuose empêchait de rien apercevoir de dehors.

Cette voix était celle de Ben-Ali-Mehemet qui cherchait à pénétrer dans la prison. Malgré toute sa persistance, les prières du cheik ne furent point écoutées, et le guichet se referma.

Bertal sentit son cœur se serrer, il se mit à marcher dans son cachot à grands pas.

— Ainsi, moi refuser même la seule consolation que je puisse encore avoir ! répousser mes amis, des amis que je n'ai rencontrés que dans l'Atlas !

Et, comme quelques cris joyeux vinrent de la rue frapper ses oreilles : — Le bonheur est répandu sur tout ce qui m'enlure, et moi, moi, je suis seul ! Enfant

d'hérésie, j'ai sous les yeux le riche patrimoine de la famille humaine, et le ciel m'a refusé ma part.

Puis il s'écria, dans un accès de rage : Eh ! mon Dieu, pourquoi me font-ils donc attendre si longtemps l'heure du sacrifice, pourquoi ne puis-je me tier tout d'un coup !

La porte de son cachot s'ouvrit ; le geôlier, élevant sa lampe, lui montra deux étrangers qui le suivaient, Ben-Ali-Mehemet et sa gracieuse fille Beni-Mussa.

S'élançant vers eux, presser fortement le moins du vieillard, que l'émotion empêchait de parler, serrer plus doucement celles de Beni-Mussa dont la figure était couverte d'un voile, fut le premier mouvement de Bertal.

Cette joie fut comme un rayon de soleil qui se fit jour entre d'épais nuages, et disparut aussitôt, joie de malheureux, joie fugitive qui meurt en naissant !

Ils restèrent quelques minutes sans pouvoir se parler ; leurs traits, où le bonheur avait brillé un moment, prirent peu à peu l'expression plus sombre de la mélancolie... de la douleur... et enfin, sous le voile qui enchaînait Beni-Mussa, des sanglots se frayèrent un passage.

Le geôlier sortit brusquement en leur laissant sa lampe.

— Bertal ! — Mon père ! ma sœur !

Et leurs mains se pressèrent de nouveau. — Allons ! allons, en fâchez-vous des, dit Ben-Ali-Mehemet en cherchant à composer son visage, rien n'est encore perdu... J'irai voir

le gouverneur, il ne refusera pas une grâce si juste que la sienne. Aies bon espoir, mon fils, un brave capitaine, qui m'a fait entrer tout à l'heure, m'a promis de me faciliter l'entrée avec le général-gouverneur. Je suis venu pour te dire d'espérer...

— Et Ben-Ali, s'écria Bertal, incapable d'arrêter longtemps ses pensées sur lui-même. Ben-Ali, en avez-vous eu des nouvelles ?

— Les yeux du vieillard se remplirent de larmes, et il secoua tristement la tête.

— Les Bennisgrir l'auront gardé dans l'espoir d'une riche rançon ; soyez en sûr, il vous sera rendu.

Le cheik ne répondit rien ; mais il frappa fortement pour se faire entendre.

— Je reviendrai dans peu, mon fils, et... Viens, Beni-Mussa, viens mon enfant, dit doucement le vieillard, ne pouvant finir cette phrase qui aurait exprimé un doute sur les succès. — Dans un instant, nous serons ici !

En faisant un signe de la main, il sortit avec la jeune fille, dont la démarche chancelante annonçait la plus grande anxiété.

Et sortant de la prison où il laissait Bertal livré à une lieue d'espérance, bien faible sans doute, mais suffisante cependant pour celui qui quelques instants auparavant n'osait compter sur personne, le cheik et sa fille se dirigèrent vers la demeure du gouverneur. Arrivés sous le portique de marbre blanc qui en décorait l'entrée, le vieillard demanda le capitaine qui devait son entrée dans la prison.

— O ! les fit monter, et cinq minutes après il fut admis auprès du gouverneur.

défil les seules cérémonies de la semaine sainte; on sait de quelle magnificence elles étaient dans la capitale du monde chrétien; nous n'en prendrons point de les décrire. Nous laissons aux peintres et aux poètes le soin de représenter dignement ce clergé en deuil, ce autels, ces temples voilés, cette musique sublime, ces voix célestes chantant les douleurs de Jérémie, cette passion mêlée d'incompréhensibles mystères, ce saint sépulcre environné d'un peuple abattu, ce pontife lavant les pieds des pauvres, ces ténébreuses cérémonies entrecoupées de bruits formidables, ces cris de victoire échappé tout-à-coup du tombeau, enfin ce Dieu qui ouvre la route du ciel aux âmes déliées, et laisse aux chrétiens sur la terre, avec une religion divine, d'inatissables espérances.

CHATEAUBRIAND.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 9 AVRIL 1852.

PREMIERE PAGE:—Comment les Dogues résistent, triomphent et ne finissent pas.—De quelques Fêtes Chrétiennes. FEUILLETON:—Bertal, Episode des Guerres d'Afrique, (suite et fin.)

Les bons exemples ne profitent guère au *Montreal Witness*. Lorsqu'il voit les écrivains du Haut-Canada, s'éclipser de l'arène, les mas sous le poids du ridicule de leurs fureurs anti-catholiques, les autres par le sentiment invincible de l'infirmité trop palpable de leurs systèmes; lorsqu'il sait que les niveaux du Bas-Canada, Canadiens et autres, se taisent, par dissimulation ou par intérêt, sur ces mêmes systèmes, et que le vide se fait réellement autour de lui, le *Montreal Witness* ne peut encore se résoudre à dépouiller le *vieil homme*. Il ne convient pas de le suivre dans ses pégrinations en dehors des droits existants et reconnus; ce serait long et peu instructif pour nos lecteurs qui savent ce qu'ignorent les éditeurs du *Witness* que les catholiques de ce pays ne possèdent aucune franchise qu'une loi solennelle ne leur assure, et dans laquelle les diverses sectes religieuses de la colonie puissent voir une source de mal ou la moindre cause de lésion pour elles. Le *Witness* devrait connaître cela, car c'est un point capital que cette ignorance de nos lois et de notre état de société pour des journalistes qui ont le goût de péroser sur ces choses! Les allusions du *Witness* à certains *testaments*, s'harmonisent parfaitement avec ses réflexions sur la communauté des catholiques. Mais si les faits que nous avons publiés sur cette matière ne le convainquent pas, nous abandonnerons cette tâche facile à des confrères de langue et de religion plus libéraux que lui sur ce chapitre.

Le *Witness* apprend à ses lecteurs que "le Canada est certainement le paradis des prêtres—*Surely, Canada is the paradise of priests!*" Le mot est en pure perte, car la présence et les animosités furibondes des prédicateurs du *Witness* et consorts, sur cette terre, attestent combien ce paradis temporel y est imaginaire à l'égard de qui ce soit.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le steamer *Baltic* est arrivé le 4 à New-York, apportant les quelques nouvelles dont suit le sommaire télégraphique.

ANGLETERRE.—Lord Brougham a soumis à la chambre un bill pour limiter à trente-cinq jours la période entre la dissolution et la réouverture du parlement. Il a exprimé l'espoir qu'avant la dissolution, il fut adopté des mesures pour prévenir la fraude et les corruptions électorales. Le duc de Newcastle, en soumettant une pétition de Manchester, en a pris occasion d'interpeller les ministres touchant leur politique future. Lord Derby a répliqué qu'il désirait avec anxiété le règlement de la ques-

tion commerciale, et qu'il pensait que la session prochaine ne se passerait pas sans qu'un parlement nouveau eut occasion de prononcer le verdict définitif de la nation sur la marche du système proposé par le gouvernement de Sa Majesté à la chambre des communes.

Lord J. Russell a requis du chancelier de Péchiquier de déclarer si les ministres avaient l'intention d'avisser la couronne touchant une dissolution du parlement et d'en former un nouveau le plus tôt possible. Le lord chancelier répondit que l'intention et le désir du gouvernement étaient de se mettre en présence d'un nouveau parlement, voulant néanmoins par là exprimer sa confiance dans l'administration actuelle, qui aura à soumettre les mesures qu'elle jugera de son droit de proposer.

Lord J. Russell déclara ne pas vouloir s'opposer plus longtemps au vote des subsides de la marine et de l'armée, et que, la dissolution du parlement étant une éventualité désirable, selon que le permettait l'utilité du service public, il pensait qu'on ne devrait procéder à d'autre discussion qu'à celle des mesures indispensables.

Le steamer *Great Britain* partira d'Angleterre pour New-York au 1er mai. On a constaté que la vitesse de sa marche est de quinze milles à l'heure.

FRANCE.—Des lettres de Paris annoncent que le budget sera prochainement soumis au corps législatif. On y proposera de réduire de 50 ou 55 mille hommes l'effectif de l'armée; mais il est probable que la gendarmerie sera renforcée de 20 mille hommes.

Le général Cavaignac, avant de se refuser à siéger dans la chambre législative, ayant voulu consulter à ce sujet les généraux Lamoricière et Bedeau, demanda à cet effet des passe-ports pour se rendre auprès d'eux en Belgique. On lui a répondu que des passe-ports lui seraient accordés, mais que la frontière lui serait fermée pour son retour.

Le Président a assisté en personne à une revue sur le grand quarré des Tuileries où tout s'est passé avec grand éclat. En retournant à l'Élysée, des cris de "vive l'empereur!" l'ont salué sur son passage.

Les journaux ministériels contredisent les rumeurs ayant rapport à la création d'un nouveau système de taxes.

Le Président a promulgué un décret réglementant la marine marchande.

Le commerce s'améliore à Manchester, y ayant apparence d'une augmentation des demandes, et les laines étant beaucoup demandées là où les engagements contractés expirent.

ARRIVAGE PLUS RÉCENT.

Nous devons à l'arrivée de l'*Africa*, de retour à New-York vendredi soir, des avis plus récents d'outre-mer.

ANGLETERRE.—Les ministres ont consenti à dissoudre le parlement après Pâques ou, le plus tard, après la Pentecôte.

Une lettre est parvenue à l'Amirauté, écrite du Détroit par le Dr. Rae, annonçant son arrivée dans ses parages, à la suite de recherches infructueuses en quête de Sir John Franklin, sur le point le plus reculé auquel il avait pu atteindre était 70 degrés 30 minutes de longitude nord, à 101 degrés ouest dans les possessions de Victoria. Arrêté par les glaces et désespérant de pouvoir pénétrer plus avant, il commença d'opérer son retour le 19 août.

M. Howe a proposé un bill dans la chambre des communes pour l'extension du droit de vote en Angleterre et dans le pays de Galles, de telle sorte que tout individu majeur exempt d'incapacité légale ou intellectuelle serait électeur. Un débat long et queique peu animé s'en étant suivi, la chambre se divisa et vota par 89 voix pour la motion et 214 à l'encontre, donnant une majorité de 155 en faveur du rejet.

FRANCE.—Les journaux se livraient à beaucoup de conjectures sur les procédés qui occupaient les discussions du corps législatif convoqué aux Tuileries pour le 29 mars.

On s'attendait à ne trouver dans le discours d'ouverture du président qu'un document d'une importance ordinaire en politique, et ne devant offrir qu'un résumé des actes du 2 décembre. Mille détenus politiques, déjà partis de France, doivent être confinés à Alger,

1250 à Oran, et 400 à Bone. La *Patrie* les donne pour émissaires de Mazzini, et dit qu'au moment de leur arrestation ils se concertaient avec ce démagogue. On rapporte d'un autre côté qu'ils étaient à dîner à table d'hôte. Dans le nombre sont compris 10 ou 12 Italiens, qu'on avait déposés à la préfecture de police. Sur 64 personnes arrêtées dans les environs du Palais Royal, près de quarante ont été remises en liberté; ce qu'il en reste est étranger à la France, et la plupart sont d'Italie.

Le *Moniteur* du 26 contient la loi de centralisation administrative. Le décret du 28 mars y est intercalé, moins l'article 13 interdisant les sociétés secrètes.

Le candidat du gouvernement a été battu par 5000 voix à Lyon, l'un des grands centres du socialisme.

Au nombre des sujets qui doivent occuper l'attention du conseil d'état est le frappeage et l'effigie de la monnaie de cuivre.

Le bruit court que l'Empire sera bientôt proclamé malgré l'opposition de la Russie.

Les communications par la voie du fleuve sont interrompues entre cette ville et Laprairie par suite d'un commencement de débâcle qui s'y est opéré depuis trois jours. La glace est mauvaise devant la cité. On ne traverse plus en voiture que vis-à-vis Longueuil.

POURSUITE CRIMINELLE POUR DIFFAMATION.

D'après le *Western Progress*, journal publié dans le Haut-Canada, M. John George Vansittart publia en novembre dernier dans le comté d'Oxford une correspondance qui avait en lieu, selon les apparences, entre M. Hincks et un individu du nom de McNab. La teneur de cette correspondance, si dès lors elle n'était jugée fautive, plaçait M. Hincks dans une position tout-à-fait désavantageuse comme homme public et comme citoyen. Aussi, fallut-il voir la basse malignité avec laquelle certains organes *tories* du Haut-Canada accueillirent ce conte diffamatoire et le répandirent dans les deux sections de la province. Ce n'était là toutefois que le premier acte d'une source de trame contre le premier ministre d'aujourd'hui; en voici maintenant le second et le dernier dans la plainte en diffamation que vient de porter M. Hincks contre le disseminateur du libelle, M. Vansittart. Originée dans les machinations ténébreuses de l'hostilité vindicative, cette affaire va se dénouer par un arrêt solennel qui assignera au libelle ainsi qu'aux détracteurs qui y ont applaudi le véritable caractère de l'un et des autres. Nous citons plus bas la déclaration sous serment de M. Hincks servant de base à la procédure criminelle qu'il adopte contre M. Vansittart, et nous suivrons le procès jusqu'à la sentence définitive qui doit y mettre un terme, sans nous arrêter pour le moment aux particularités du délit qui en fera la matière.

PROVINCE DU CANADA, L'INFORMATION ET LA CITÉ DE MONTRÉAL.

C'est à savoir: l'information et la plainte de l'honorable Francis Hincks, de la cité de Québec, dans la province du Canada, inspecteur-général des comptes publics de Sa Majesté pour la dite province du Canada, étant assermenté ce premier jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-deux, en la cité de Montréal, dans la dite province, devant moi, l'honorable Philippe Panet, l'un des juges de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour le Bas-Canada, déclare, le dit informant, qu'il a été candidat pour la représentation en parlement du Comté d'Oxford, dans le Haut-Canada, lors de la dernière élection générale des membres devant représenter le peuple du Canada en parlement; laquelle dite élection pour le dit comté d'Oxford dans le Haut-Canada, commença par la nomination des candidats dans la ville de Woodstock, dit comté d'Oxford, le vingt-quatrième jour de novembre dernier; que, dans une certaine circulaire, imprimée et publiée à Woodstock, dans le dit comté d'Oxford, dans le Haut-Canada, le dit vingt-quatrième jour de ce mois de novembre dernier, sont contenues les allégations diffamatoires qui suivent sur le compte de l'informant: "L'on verra que tan-

dis que M. Hincks était ministre de la Couronne, en 1843, et l'un des *conseillers assermentés* du représentant de Sa Majesté en Canada, IL A ÉTÉ COUPABLE DE LA PLUS GROSSIÈRE CORRUPTION qu'il soit possible de concevoir, et dont la correspondance elle-même peut seule donner une idée." Et le dit informant dit qu'il a été informé, et croit véritablement que la dite circulaire, contenant l'allégation diffamatoire précitée, a été imprimée et publiée par John George Vansittart, de la dite ville de Woodstock, et du township de Blandford, dans le dit comté d'Oxford, dans le Haut-Canada, écuyer, dans le dessein d'avilir, injurier et flétrir le dit informant, et d'attirer sur sa personne la haine publique, le ridicule et le mépris.

Et le dit Informant ajoute que la dite circulaire contient six lettres présentant l'apparence d'avoir été écrites et signées par lui, dit informant, lesquelles sont numérotées dans la dite circulaire par les chiffres, 1, 3, 6, 9, et 10, et lesquelles dites lettres ayant en tête certains mots imprimés en caractères italiques, sont ainsi qu'il suit. (Ici sont cités les lettres contenues dans les dites circulaires.) Le dit informant dit de plus qu'aucune des dites lettres n'a été écrite ou envoyée par lui, informant, au dit Dugald C. McNab, auquel référent les dites circulaires, non plus qu'à aucune autre personne; et si des lettres conçues dans les termes et à l'effet indiqués dans les lettres susdites, et comportant être des lettres originellement écrites par lui, dit informant, et signées de lui, existent, le dit informant jure solennellement que telles lettres ainsi que leurs signatures ne furent jamais écrites ni autorisées de sa part, et qu'elles sont, de fait et en vérité, des faux:—Pourquoi le dit informant prie qu'il émane un ordre de sommation contre le dit John George Vansittart, et qu'il soit ultérieurement procédé sur le tout conformément à la loi.

(Signé) F. HINCKS.

Assermenté devant moi, dans la Cité de Montréal, dans la Province du Canada, ce 1er jour de Mars 1852.

PHI. PANET, J. B. R.

La comparution de M. Vansittart, pour répondre à cette accusation, doit avoir lieu le 6 mai prochain devant la cour du Banc de la Reine dans le Haut-Canada.

Cap de Bonne Esperance.

Les troupes du major-général, qui étaient parties de Wiltlessa au nombre de 1,000 hommes, montent aujourd'hui à 4,000, en y comprenant le corps de 219 chevaux et de 320 fantassins du capitaine Tylden, la colonne du colonel Mackinnon, le lieutenant-colonel Michel, le 6e régiment, les Fingors, trois pièces d'artillerie et un train de 100 fourgons du commissariat. Le 9 décembre, le major-général s'est avancé en trois divisions pour attaquer les Kraats de Tyopo, au pied des montagnes Thabo-Mchako, tandis que le capt. Tylden entra par le sud; le corps principal, sous le général, par Mackay's Nek, et le lieutenant-colonel Michel avec le 6e royal Warwickshire, Rifles et Fort Paddle Fingors par le Sud-Est. Cette division escalada les montagnes les plus inaccessibles, dont il chassa l'ennemi et son bétail. Ce dernier échappa à l'aide d'un grand brouillard. Toutefois, le capt. Tylden s'empara de 1,030 têtes, sans compter les chevaux et les chèvres. Il n'y a eu que deux tués et deux blessés. Le 29, le major-général était en possession de 5 à 6,000 têtes de bétail. Toutes ces opérations ont été accompagnées d'une pluie incessante, dans un pays hérissé d'obstacles de tous genres. Le 1er janvier, les troupes sont retournées au quartier-général, à King-William's-town, avec environ 23,000 têtes de bétail, plusieurs milliers de chèvres et quelques chevaux. (*Express*.)

—*Quartier-général King-William's town*, 23 janvier.—Les chefs rebelles kaffirs, ayant formellement demandé le prix, le 15 de ce mois, le commissaire Gaika leur a signifié que Sa Majesté ne pouvait pas traiter avec des rebelles, qu'ils doivent se rendre tous sans condition, espérant en la clémence de Sa Majesté,

et que cette demande, faite de bonne foi et d'une manière solennelle, les hostilités cesseraient aussitôt. Il n'y a pas eu de communication de cette décision à été communiquée aux rebelles. La demande de soumission n'ayant pas eu lieu, les opérations contre eux vont être suivies avec activité. Les troupes partiront les 26 et 27, en sept colonnes, pour pénétrer chez les Amasolas et le pays de Seyolo, Tola et Zuzini, sur la rive gauche du Keiskamma, pour s'emparer du bétail et dévaster les moissons de l'ennemi. Les Kaffirs disent qu'ils ne combattront plus; mais, jusqu'à ce qu'ils soient soumis entièrement, sans condition, les hostilités continueront. Pendant ces opérations, il est à désirer que tous les postes le long de la ligne frontière et de la ligne intérieure soient toujours sur leurs gardes, flussant des patrouilles et veillant jour et nuit. Ils arrêteront, quand cela sera possible, par tous les moyens autorisés par la guerre civilisée, tous les Hottentots et Kaffirs errants. Une rigoureuse observation de ces instructions aidera beaucoup les troupes dans leurs opérations et assurera la soumission de ces bandits rebelles. On est entré en pourparlers avec Bohoo et son fils Mapassi; les hostilités cesseront contre cette puissante tribu.

—Les journaux de Londres (11 mars) publient des nouvelles du Cap de Bonne Esperance jusqu'à la date du 9 janvier. Ces nouvelles, apportées par le navire le *Windsor*, sont meilleures que celles du précédent voyage. Grâce aux nouveaux renforts qu'elles ont reçues, les troupes anglaises ont fait quelques razzias productives. Un rapport officiel porte à 13,000 le nombre des têtes de bétail capturées dans ces expéditions. Plusieurs tribus kaffirs, qui jusqu'à ce jour étaient restées neutres ou s'étaient montrées hostiles, ont fait leur soumission.

Les troupes de la colonne ont beaucoup souffert des pluies abondantes qui n'ont presque pas cessé de tomber pendant plusieurs semaines. Elles ont éprouvé une perte sensible par la mort du major-général Wilmot, de l'artillerie, tué d'un coup de feu dans un engagement sur les bords du Fish River.

Le *Times* prend occasion de ces nouvelles pour remettre sous les yeux de ses lecteurs les chiffres suivants: "La population de cette colonie s'élève à 250,000 âmes. Sur ce chiffre, on compte environ 76,000 Européens et à peine 20,000 Anglais. C'est, en définitive, pour protéger la moitié de cette population britannique, qui réside dans les districts de l'Est, théâtre de la guerre, que l'Angleterre dépense annuellement 1,500,000 liv. st. et que nous entretenons au Cap quinze des meilleurs régiments de notre armée."

La conclusion que le *Times* tire de ces chiffres, c'est qu'il est grand temps que l'on renonce à un système de conquête et d'agrandissement aussi ruineux.

Les Biens de la Maison d'Orléans.

La confiscation décrétée par Louis-Napoléon au préjudice de la famille d'Orléans, après avoir, paraît-il, encouru le blâme de Popinot publiés sur les deux hémisphères, a néanmoins encore des défenseurs. Voici en quels termes le *Constitutionnel* de Paris justifie le décret de confiscation en répondant au mémoire des exécuteurs testamentaires de Louis-Philippe. Nous donnons de cette article tout ce qui se rapporte aux questions de fait, en laissant la partie purement polémique.

"Des les premières années de la révolution de 1789, la maison d'Orléans se trouvait complètement ruinée.

"Aux termes d'un état officiel des biens, des revenus et des dettes du duc Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, arrêté le 1er octobre 1790, par M. de La Touche, son chancelier, et remis au comité des finances de l'Assemblée constituante, voici quel était le bilan de cette maison:

Table with 2 columns: REVENUS NETS and livres. Rows include En panagges (3,945,732), En biens patrimoniaux (1,624,628), En domaines engagés (58,130), and En rentes (648,351).

—Que le ciel te protège, général, dit Beni-Ali Mehemmet, en s'avancant gravement vers lui, qu'il accorde à toi et aux tiens ses dons les plus précieux, si tu me rends justice, car c'est justice que je viens te demander.

—L'explicite ce qu'il attendait de lui.

—Cela m'est impossible, répondit le général.

—Je sais tout ce qui s'est passé, tout ce qu'on pourra m'alléguer en faveur de ce jeune homme. Je suis que son cœur n'a point eu de part dans le crime que sa main aurait pu commettre, dans les conséquences de cette infraction novelle de la discipline militaire. Mais un acte formel de désertion pourrait toujours se valier par un motif quelconque, et le meurtre d'un officier se colorer d'une excuse de folie. Il faut faire un exemple, et si votre protégé est un bon soldat, sa mort n'en produira que plus d'effet. Allez, ma résolution est immuable, rien n'y sera changé.—Monsieur, dit-il à son officier, qui se tenait près de lui, ayez soin que l'on prépare le coupable à subir demain, à la pointe du jour, la sentence prononcée contre lui.

Comme il finissait ces mots, un cri de femme, terrible, déchirant et plein d'angoisse sortit de la pièce voisine.

Le cheik tressaillit à ce bruit, et s'élança du côté où Beni-Mussa était resté pendant cette entrevue.

Elle était tombée, sans connaissance, sur les dalles de marbre, en attendant la sentence du général.

Mehemmet se précipita sur sa fille, qu'il appela avec des cris déchirants.

Quand elle fut revenue à elle, le vieillard l'entraîna, sans dire un seul mot qui pût rappeler ce qui venait de se passer. Il y avait dans ses yeux quelque chose de farouche et de désespéré... Un volcan bouillonnait dans son cœur, et sa bouche semblait vouloir s'ouvrir pour en laisser la lave en fermentation.

Quand il les vit paraître, le prisonnier ne leur demanda rien, mais une pâleur mortelle couvrit son visage, car il avait compris que tout était perdu. Il se laissa retomber sur sa couche de paille et resta immobile.

C'était un tableau déchirant que celui de ces trois têtes, où le désespoir se montrait profondément empreint et dont les traits prenaient les teintes vacillantes de la lampe qui, seule, éclairant cette scène de douleur, laissait apercevoir sur les murailles humides la grande araignée noire et la limace épaisse, se glissant avec peine sur une trace visqueuse.

Le silence fut rompu par Bertal.

—Pourquoi ce désespoir, pourquoi mon père et ma sœur regretteraient-ils pour leur fils et leur frère cet échange d'une existence d'amer-tume avec la vie où ceux dont les forces sont épuisées par les luites d'ici-bas trouvent auprès d'un Dieu miséricordieux un repos éternel... Oh! dites-moi, quand demain je dormirai tranquille et que vous veillerez encore, dites quel est celui de nous qui sera le plus à plaindre?

La porte s'ouvrit lentement, et le geôlier annonça qu'il était temps de se séparer.

—Mon père! Beni-Mussa, au revoir! s'écria le captif en les serrant dans ses bras, au revoir!

et se penchant à l'oreille du vieillard, il prononça quelques mots que lui seul entendit.

Le cheik lui serra fortement la main en signe de promesse, et voulut emmener Beni-Mussa, qui perdit connaissance, sans abandonner pourtant les burnous de Bertal qu'elle serrait convulsivement.

Il fallut l'emporter, lui laissant ce vêtement dont la possession semblait être pour elle une dernière espérance.

Quand le père, envoyé pour assister le prisonnier dans ses derniers moments, fut arrivé, il le trouva debout, immobile, les yeux fixés sur la porte, et dans la même attitude qu'à l'instant de la séparation.

Le lendemain matin, dès que les premiers rayons du soleil eurent salué la ville aux blanches murailles, une compagnie du... régiment de ligne défila dans la rue Bab-el-Loued, les tambours en tête battaient une marche funèbre; au centre du cortège, formé sur deux rangs, marchait tête nue, désarmé, et les mains liées, le malheureux Bertal, victime de la loi militaire.

Son visage était pâle, mais ses pas étaient assurés et ses yeux brillants; près de lui marchait le père.

Cette marche était lente et solennelle: la foule suivait en silence, comme émue de pitié pour ce jeune homme, dont la taille élégante, l'air mâle et pourtant soumis, avaient attiré tous les spectateurs.

Arrivé au dehors de la porte de Bab-el-Loued et au pied du fort *Vingt-Quatre-Heures*, le cortège s'arrêta sur le rocher qui en formait

la base; le détachement qui devait faire feu entra dans le carré formé par la compagnie des soldats sur le lieu d'exécution; ce détachement fut aligné en face du prisonnier, à quinze toises de distance.

L'ecclésiastique prodiguaient encore au jeune homme des consolations que celui-ci écoutait avec recueillement; il se retira lentement, après avoir donné le baiser de paix à la victime, et quand Bertal eût repoussé le bandeau qu'un sous-officier voulut lui mettre sur les yeux, l'ordre fut donné, retentit du son bruyant de l'explosion, et Bertal, tombant avec un gémissement, mourut en jetant autour de lui un dernier regard, comme s'il eût espéré d'y rencontrer les seuls êtres qu'il regrettaient au monde.

Alors les soldats, marchant à la file, passèrent un à un près du corps mutilé, afin que tous pussent recevoir de ce terrible spectacle l'avertissement qu'il était destiné à leur donner.

Le détachement qui avait fait feu emporta le corps de Bertal dans son humble tombe, située dans un coin du cimetière de Bab-el-Loued et la foule se retira en frissonnant, mais toute prête encore à reprendre place le lendemain pour un drame semblable.

Dans la nuit du lendemain le voyageur altéré qui se serait passé devant le cimetière où reposait Bertal, se serait arrêté, effrayé du mystère qui semblait s'y passer.

Bien que la pluie tombât à torrents et que la foudre ébranlât les échos d'en haut, une lu-

mière tremblante courait entre les tombes blanches, et parfois s'arrêtait, pour repartir ensuite. Elle parut enfin se poser à l'une des extrémités les plus reculées de ce triste séjour, et la lueur qui s'échappait de sa prison de corne, on distinguait quelques hommes creusant avec ardeur une fosse nouvellement faite... plus loin et vers la sortie attendaient plusieurs chevaux.

Après quelques minutes de travail, le voyageur eût frissonné d'horreur en voyant sortir de cette fosse violée un cadavre sanglant que ces hommes placèrent dans une caisse, après avoir rempli de terre le vide de la tombe; il aurait pu distinguer, comme acteur principal, de cette scène nocturne, un vieillard à barbe blanche qui, après avoir élevé sa lanterne pour éclairer ceux qui fixaient sur le bû d'un des chevaux la caisse où ils avaient mis le corps arraché à la terre, s'écriait brusquement, et bientôt après, il l'aurait entendu se perdre dans l'orage qui allait grandissant le bruit des pas de ceux qui déterraient les morts.

Environ un mois après ces événements, un Arabe, un jeune homme, gravissait lestement la dernière rampe qui conduit à Suk-el-Arba. Arrivé au sommet, il s'arrêta, jeta autour de lui un regard joyeux et s'écria, en voyant la sueur qui coulait de son front:

—Quelle surprise, quelle joie quand ils vont me revoir, et moi, moi, après deux mois d'esclavage, pouvoir les embrasser et me sentir libre!

Il s'élança, radieux, vers le dachour

En produits de maisons	4,98,315
Total,	6,775,259.
INTÉRÊTS ANNUELS DES DETTES.	livres.
Pour les dettes du feu duc d'Orléans	2,041,795
Pour les dettes personnelles du duc d'Orléans	2,622,795
Pour les entrepreneurs et fournisseurs	148,344
Total,	4,812,929
Les revenus étant de	6,775,259
Et les intérêts à servir étant de	4,812,929

Il restait donc au duc d'Orléans un excédant de 1,962,330 livres. Sans compter la dot de Mme la duchesse d'Orléans, un capital de 6 millions de livres, et dont le revenu annuel s'élevait à la somme de 235,643 livres. (1)

« A la rigueur, le duc d'Orléans, ayant, le 1er octobre 1790, une telle situation de fortune, pouvait, avec une liquidation sagement opérée, conserver un revenu d'un peu plus de 2 millions; mais surint, le 21 décembre 1791, la loi sur les apanages, qui bouleversa cette situation de fond en comble.

« Cette loi retirait au duc d'Orléans tous ses biens apanagers, qu'elle résumait au domaine de l'Etat, et les remplaçait par une rente d'un million de livres, plus un million annuel d'indemnité, pendant vingt années, pour représenter les améliorations que les princes de la maison d'Orléans avaient faites dans les fonds de l'apanage. Le palais du Luxembourg et le Palais Royal furent exceptés de la révocation des apanages, en raison des sommes considérables qu'il aurait fallu donner pour indemnité d'amélioration du fonds primitif. (2)

« Nous avons vu que l'actif du duc d'Orléans, le 1er octobre 1790, se réduisait à un revenu de 1,962,330 livres. La loi sur les apanages le faisait disparaître à peu près en entier, dans le présent, puisqu'elle le réduisait de 1,943,782 livres; et le million d'indemnité devant cesser dans vingt ans, cette maison devait ainsi se trouver, à cette époque, d'un million annuel au-dessous de ses engagements.

« Ce n'est pas tout. La convention nationale, sur la proposition de Cambon, supprimait, le 24 septembre 1792, les rentes apanagères; (3) ce qui consuma immédiatement la ruine de la maison d'Orléans, et mit son actif de 2 millions de revenu au dessous de son passif.

« Cette suppression complète de la fortune apanagère du duc d'Orléans avait naturellement égaré sur sa fortune patrimoniale. Le 21 octobre 1791, Madame la duchesse d'Orléans demanda sa séparation de biens au tribunal du premier arrondissement, et l'obtint le 25 juillet 1792; et, dès le 9 janvier de cette dernière année, le duc d'Orléans consentit à ces créanciers une cession de tous ses biens, avec une procuration générale pour les vendre, jusqu'au prorata de ses dettes. (4)

« Cette liquidation, qui n'était pas encore terminée en 1814, présentait, à cette époque, un actif de douze millions et un passif de trente, c'est à dire un déficit final de dix-huit millions, que plus tard Louis-Philippe paya honnêtement sur ses revenus; (5) mais, en aucun cas, la liquidation n'aurait pu profiter à la famille. L'excédant, s'il y en avait eu, aurait fait retour au fisc, en vertu de la loi du 19 mars 1793, qui prononçait la confiscation des biens contre les personnes condamnées à mort par le tribunal révolutionnaire.

« Ainsi, voilà déjà engloutis les biens apanagers et les biens patrimoniaux du duc d'Orléans; restent la dot de Madame la duchesse d'Orléans et la future succession du duc de Penthièvre, son père.

« M. le duc de Penthièvre, retiré dans sa terre de Verchin, y mourut le 7 mars 1793. Dès ce jour, Mme la duchesse d'Orléans se trouva investie de la succession; mais le décret du 3 août suivant l'ayant comprise, elle et les siens ils furent confisqués, en exécution du décret

dans la situation générale faite à la maison de Bourbon, ses biens furent, par ce même décret, placés sous le séquestre. Il y restèrent jusqu'au 10 septembre 1795; (6) puis enfin du 18 fructidor, et Mme la duchesse d'Orléans fut déportée en Espagne le 29 fructidor—15 septembre 1797.—Le Directoire lui accorda cent mille livres annuelles pour elle et pour ses enfants.

« En résumé, telle était la situation financière de la maison d'Orléans, à la fin de l'année 1797, deux années avant le consulat: les apanages supprimés; les biens paternels absorbés, et au-delà, par les créanciers; les biens dotaux de Mme la duchesse d'Orléans, et la succession du duc de Penthièvre réunis au domaine; au total, ruine complète, avec des dettes.

« Cette situation resta la même pendant 17 années. Au mois de mai 1814, Louis XVIII, ramené en France par les chances de la guerre, et investi, par la victoire des alliés, de toutes les prérogatives de la dictature politique, rendit à la maison d'Orléans la plus grande partie de ses anciennes possessions, sans distinction d'origine, apanages, biens patrimoniaux achetées par l'Etat, biens dotaux de Mme la duchesse d'Orléans, portions de l'héritage du duc de Penthièvre.

« Le roi Louis XVIII avait-il le droit de disposer ainsi, même en faveur des premiers princes du sang, de biens considérables, tous, ou à peu près tous, réunis depuis longtemps au domaine de l'Etat, par des événements ou par des lois révolutionnaires ayant reçu du temps une force de fait accompli et de chose jugée? — Il serait puéril d'en douter.

« La dictature est la dictature, et elle ne se scinde pas. Louis XVIII, qui avait le droit de faire la Charte, avait le droit bien moindre de prendre cent millions au Trésor, en terres ou en valeurs quelconques, et de les donner au duc d'Orléans. Il lui rendit la plupart de ses anciennes possessions, parce qu'elles se trouvaient disponibles; mais il aurait pu tout aussi bien, et de la façon la plus légale, en l'égard au régime de 1814, lui donner d'autres terres ou d'autres valeurs.

« Ainsi, on peut dire, avec toute vérité historique, que la fortune moderne de la maison d'Orléans a pour origine les libéralités de Louis XVIII, et pour titres fondamentaux les ordonnances du 18 et du 20 mai, et du 7 octobre 1814; mais cette origine n'altère en rien le caractère et n'affaiblit en rien la force de cette propriété.

« Il faut donc considérer comme sans fondement les récriminations élevées par quelques personnes contre l'origine de la fortune moderne de la maison d'Orléans. Cette fortune a été puisée dans le Trésor, c'est vrai; mais elle y a été puisée par un pouvoir investi d'attributions suffisantes. La fortune de la maison de Ligny, la fortune de la dernière maison de Noyers, la fortune de la maison de Colbert, la fortune de plusieurs autres familles illustres, viennent aussi du Trésor; personne n'a jamais songé à douter de la légitimité de leur source.

« La légitimité de la fortune moderne de la maison d'Orléans, mise ainsi hors de toute atteinte, malgré son origine, venons à la donation du 7 août 1830, et à l'élévation de Louis-Philippe à la couronne.

« Des motifs qu'il est inutile d'examiner ici avaient fait du duc d'Orléans le drapeau des libéraux ligés contre la branche aînée et le pivot nécessaire d'une révolution possible. La Chambre des Députés lui déféra la royauté dès le 7 août, et l'accepta; car c'était l'accepter que de dire à la députation de l'Assemblée: « Je reçois avec une profonde émotion la déclaration que vous me présentez; je la regarde comme l'expression de la volonté nationale... Je ne puis vous cacher tous les sentiments qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture; mais il en est un qui domine tous les autres, c'est l'amour de mon pays; je sens ce qu'il me prescrit: je le fais. »

« Louis-Philippe, lieutenant-général du royaume depuis le 31 juillet, s'attendait et avait dû s'attendre au dénouement de la révolution. Tout était certain dès le 6 août au soir, et la

journée du 7 fut employée aux préparatifs nécessaires qu'exigeait le vrai couronnement, dévolu à la Chambre des Députés, ou plutôt usurpé par elle.

« Une loi fondamentale, une loi constante, une loi non volée et appliquée par tous les régimes, voulait que tous les biens particuliers d'un prince appelé à la couronne fussent à l'instant même dévolus au domaine public.

« Le 13 août 1790, l'Assemblée constituante faisait entrer cette ancienne loi de la monarchie dans le droit nouveau de la France par un décret où il est dit:

« Les propriétés foncières du prince qui parvient au trône et celles qu'il acquiert pendant son règne, à quelque titre que ce soit, sont, de plein droit, unies et incorporées à un domaine de la couronne, et l'effet de cette réunion est perpétuel et irrévocable. »

« Louis Philippe, qui était un prince fort instruit, connaissait cette loi; et c'est, il faut bien le dire, pour en éluder l'application qu'il fit, le samedi 7 août, une donation de tous ses biens particuliers, de tous les biens que son élévation à la couronne aurait dévolus au domaine, à ses enfants puînés, et à l'exclusion de son fils aîné, M. le duc de Chartres.

« Si les vivants osaient, et si les morts pouvaient, on verrait que cette légèreté de la donation ne semblait pas, aux propres conseillers du duc d'Orléans, aussi incontestable le 7 août qu'elle le paraît aujourd'hui. N'y eût-il pas, le 7 août une réunion de conseil, au Palais-Royal, à l'effet de délibérer sur cette donation? Parmi les assistants, ne comptait-on pas le président Amey, M. Hutteau d'Origny, M. Collin, M. Scribe, M. Dupin aîné, M. Philippe Dupin et autre? Le conseil ne fut-il pas d'avis que la donation était illégale? N'est-ce pas le duc d'Orléans qui voulut qu'on passât outre, vivement appuyé par un historien, devenu depuis ambassadeur du roi Louis-Philippe près d'une grande puissance continentale?

« Nous ne voulons pas, pour le moment, examiner les raisons qu'on allègue pour établir que l'unique loi de dévolution n'existent plus le 7 août 1830; mais, en attendant que nos revenons sur ce sujet, nous prions les adversaires du décret du 22 janvier, de se recueillir profondément et de préparer une réponse à cette question: — Si Louis-Philippe n'était pas convaincu que lui nommé roi, ses biens particuliers appartiendraient immédiatement à l'Etat, pourquoi donc s'en est-il dessaisi le 7 août, avant de prêter serment à la Charte et de prendre le titre de roi? Pourquoi la donation? Pourquoi les frais énormes d'enregistrement? En un mot, et ne sortons pas de là, pourquoi Louis-Philippe s'est-il dévoué en faveur de ses enfants, si son élévation au trône n'avait pas dû, dans sa pensée, le dévouer au profit du Trésor?

« Le bon sens dénie toutes les chicanes; et nous ne voulons pas d'autres preuves de la loi de dévolution, que les peines et les précautions prises pour l'éluider. On nomme un tuteur aux enfants mineurs, on fait la donation, on l'enregistre, on paie l'enregistrement, tout cela dans la même journée du 7; pourquoi? — Parce que le 8 était un dimanche, et que le 9, le serment à la Charte devait être prêté, et l'avènement à la couronne déclaré. Il fallait donc se dépouiller le samedi, pour n'avoir rien à donner au Trésor le lundi.

« Mais, dirait-on, vous reconnaissez donc que la donation a été faite en temps utile, et que Louis-Philippe n'avait pas encore le serment, le caractère public de roi? — Nullement, et l'objection n'est qu'une argutie.

« Louis-Philippe agissait comme roi le samedi 7 août, car, dans la donation, il désérait son fils aîné. Pourquoi ne lui demandait-il rien sur sa fortune? — Parce qu'il le traitait en prince royal, et qu'il lui réservait la couronne. Si l'on conteste que ce fut là la vraie pensée de Louis-Philippe, que l'on daigne nous dire alors la pensée qu'il avait, et nous expliquer pourquoi lui, si tendre père, il désérait ainsi le plus méritant et le plus aimé de ses enfants.

« On le voit donc; la donation du 7 août violait la loi, elle était faite en fraude de la loi. Nous regrettons l'emploi de tels mots, mais il n'y en a pas deux pour exprimer de telles

choses; en résumé, la donation était nulle.

« Les jurisconsultes que nous avons cités viennent dire: « Mais la loi de 1832, constitutive de la liste civile, a déclaré que Louis-Philippe avait régulièrement agi le 7 août 1830. » Hélas! tant pis. On n'étonne que les maisons qui croient, et on ne cherche à régulariser que les choses irrégulières. D'ailleurs, il n'y a pas de droit contre le droit, a dit Bossuet. Ou la donation était licite, ou elle était illicite. Si elle était licite, la loi de 1832 était inutile; si elle était illicite, la loi de 1832 était impuissante.

« La question nous semble suffisamment claire pour arriver immédiatement au décret du 22 janvier.

« Qu'a fait ce décret? — Il a déclaré nulle la donation du 7 août, pour avoir été faite en violation d'une loi constante du pays; et il a rendu au Trésor public les biens particuliers de Louis-Philippe, que son élévation à la couronne rendait la propriété du domaine national. Tout ce qui ne rentrerait pas dans ces biens a été religieusement respecté; comme la dot de la reine Amélie, la fortune de Mme la princesse Adélaïde, la succession du duc de Bourbon, dévolue à M. le duc d'Angoulême, et le domaine de Mme la duchesse d'Orléans. Le décret du 22 janvier n'a donc repris que ce que la donation du 7 août avait essayé de distraire.

« Ici encore vient une objection capitale des exécuteurs testamentaires. Le prince Louis-Napoléon, disent-ils, a tranché une question de propriété que les tribunaux seuls avaient le droit de juger.

« C'est là une erreur que tout le monde avait le droit de connaître, excepté les chargés d'affaires de la maison d'Orléans.

« Lorsque, en 1814, plus de 100 millions furent puisés dans la caisse de l'Etat, et versés en pur don dans la maison d'Orléans, quelle autorité trancha cette question de propriété au détriment du domaine? — L'autorité des tribunaux? — Nullement; ce fut l'autorité pleine et entière de Louis XVIII, rentré et disposant en dictateur. Or, Louis-Napoléon est jusqu'ici dictateur, comme Louis XVIII... Ce que le pouvoir de l'un put faire, le pouvoir de l'autre pouvait donc le défaire; car si l'on admet la dictature pour recevoir, on est bien obligé de l'admettre pour rendre. — A. Gra de Cassagnac. »

Décès:

A Paris, le 17 mars dernier, dame Julie Planté, épouse bien-aimée de George P. Faribault, éuyer, de Québec. Au Détroit (Etats-Unis), M. Louis Poutin, âgé de 29 ans. A St. Hyacinthe, le 4 au matin, à l'âge de 11 mois, Louis Henri, enfant de M. L. A. Dessaulles.

EAU DE PLANTAGENET

Depuis le mois d'août 1848, j'ai recommandé l'usage des EAUX DE PLANTAGENET dans une grande variété de maladies chroniques, et avec bon succès. Leur efficacité était remarquable surtout dans les cas de dyspepsie, rhumatisme et scrofule. Les individus débiles et nerveux et ceux chez qui il y avait action augmentée des intestins et des reins ne craignent qu'un demi-lumbar à la fois, mais à un intervalle d'une ou deux heures. Lorsqu'il y avait plus de vigueur et qu'il existait une condition tardive des sécrétions, il fallait user des eaux en plus grande quantité; et chez des personnes phlébotomiques, où une disposition aux congestions prédominait, avec une tendance à la fièvre et l'irritation, on en buvait jusqu'à plusieurs pintes par jour.

Ce serait vraiment une heureuse circonstance si les eaux minérales généralement, pouvaient être substituées pour le grand nombre de sels et principes composés connus sous le style de « Remèdes à Patentes », avec lesquels une certaine classe de la communauté ne cesse de se gorger, à leur grand détriment, et l'avantage seulement des manufacturiers.

WOLFRÉD NEISON, N. D. Président du Collège de Médecine du Bas-Canada. A vendre au Dépôt, Place d'Armes.

LACOSTE ET LATOUR, NOTAIRES

Et Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprés de quelques personnes que ce soit dans le Haut et dans le Bas-Canada. Etude: N° 1, rue St-Dominique, porte voisine de N. M. Lanjumeau et Berthelot, avocat. Montréal, 18 novembre 1851.

LIVRES NOUVEAUX.

HORLOGE DE LA PASSION, ou réflexion affectives sur les souffrances de Jésus-Christ, par St. A. de Liguori 1 vol. 18 prix 2s. 6d.  
MEDITATIONS SUR LES PRINCIPAUX MYSTÈRES DE LA PASSION DE N. S. J. C. etc. par le P. M. de Bernegay, 1 vol. 32 prix 2s.  
L'ÂME SUR LE CALVAIRE, considérant les souffrances de Jésus et trouvant aux pieds de la croix la consolation de ses peines, par l'Abbé Baudrand, 1 vol. 18 rel. gaufrée, prix 2s.  
L'ÂME ÉLEVÉE A DIEU, par les réflexions et les sentiments, par l'Abbé Baudrand, 1 vol. 18 reliure gaufrée, prix 2s.  
LE SALUT FACILITE AUX PECHEURS, par la dévotion au très Saint et Immaculé cœur de Marie, dans l'Archevêché de... etc., 1 vol. 18 avec gravure brochée, p. 10s.  
LE LIVRE D'OR, ou l'humilité en pratique, pour conduire à la perfection chrétienne, utile à tous les fidèles, 1 vol. 32 reliure gaufrée, prix 10s.  
LA VIE DE LA STE-VIERGE, Mère de Dieu, ensemble la vie de St. Joseph, par J. Collin de Plancy, 1 vol. 18 figures, prix 3s.  
LE CHEMIN DE LA SANCTIFICATION, ou le vrai conducteur des âmes dans la voie du Salut, par les sacrements de pénitence et d'eucharistie, augmenté du chemin de la croix, 1 vol. 18 gaufrée et tranche dorée, prix 2s. 6d.  
En vente chez E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent. 6 avril 1852.

MOIS DE MARIE

OU LE MOIS DE MAI. On trouvera chez le soussigné une jolie édition du mois de Mai, consacré à la Mère de Dieu, par F. L. Loxia, Missionnaire. Cet ouvrage contient outre une suite de Méditations, de prières et d'exemples en l'honneur de la Sainte-Vierge, les prières durant la Messe les Vêpres du dimanche, le Chemin de la Croix, etc. etc. J. B. ROLLAND, N° 24 Rue S. Vincent. Montréal, 6 avril 1852.

CHEMINS DE CROIX.

Le soussigné informe respectueusement les Messieurs du Clergé qu'il a continuellement sous main un certain nombre de beaux CHEMINS DE CROIX. Chaque tableau a 40 pouces de long sur 36 de large. Les moultures sont en noyer noir solide et ont 5 pouces de large. Une baguette de plan ondulée règne à l'intérieur et à l'extérieur du tableau. Les gravures sont en couleurs. — A USU! — Différentes sortes de GRAVURES. GEORGE LECOMTE. Coin des Rues Bonaventure et St. Jacques. Montréal, 30 Mars 1852.

IMAGERIE ET GRAVURES FRANÇAISES.

Le soussigné vient de recevoir d'Europe, par la voie de New-York, une collection très variée de Gravures Françaises réunissant tout ce que le goût des amateurs peut requérir dans cette ligne. — A USU! — Une quantité de dessins pour dames, papeterie, etc. Les Amateurs. J. M. LAMOTHE. Montréal, 6 Fév. 1852.

AUX AMATEURS

Estampes et Gravures. Le soussigné vient de recevoir par la voie de New-York, une collection nouvelle et fort agréable de Gravures et Estampes coloriées comprenant, outre un grand nombre d'autres sujets divers: La Mort du Pêcheur (grand et petit); Les Amazons; Batailles de l'Empire. POUR EXERCICES DE DESSIN: Petites Etudes de Julien; Etudes sur les Chevaux. — A USU! — Un grand assortiment d'images encadrées, à relief, etc. Le tout à des prix très modérés. J. M. LAMOTHE. 12 Mars 1852.

comme il allait tourner un petit sentier qui menait vers le hauch de son père, il aperçut à droite, sur un tertre entouré de grands arbres, un homme assis, la tête appuyée dans ses mains.

— Mon père! s'écria Ben-Ali, mon père, oui, c'est lui!  
Et rapide comme l'aigle, il franchit la distance qui le séparait du cheik; puis, s'approchant doucement de lui pour jouir de sa surprise, il se pencha curieusement sur l'épaule de son père qui, les yeux fixés sur une pierre blanche où étaient gravés quelques mots semblait être en contemplation... son regard suivit celui du vieillard, mais à peine eût-il commencé à lire les noms qu'il y trouvait, qu'il s'écria avec désespoir... *Berli! Beni Massa, mort! mort! mort tous deux!* mon père, mon père, est-ce bien vrai! — et il secouait fortement le cheik.

Mais le vieillard tomba, dès que Ben-Ali l'eût touché, car il y avait déjà plusieurs heures que, lui aussi, était mort!  
Depuis ce temps, les Arabes, effrayés, assurant qu'ils voient errer tous les soirs, autour du dachekra, l'âme inquiète de Ben-Ali, fils du cheik Ben-Ali-Mehemmet, tué dans un combat par les Beni-Sigis!  
ALBERT BAZARD.

CE QUE SONT LES RIBBONISTES DANS LE NORD DE L'IRLANDE.—ORGANISATION DE CETTE JACQUERIE.—IMPUNITÉ DES COUPABLES.

Les journaux anglais parlent beaucoup depuis quelque temps des crimes et des désordres de toute espèce que commettent dans le nord de l'Irlande les ribbonistes ou ribands. De temps à autre les journaux français reproduisent ces détails, et les uns et les autres s'exécriment d'ordinaire de telle sorte, que le lecteur doit voir dans ces jacques irlandaises une association composée de catholiques. Non contents de le laisser croire, certains journaux insinuent, et il en est qui l'affirment de la manière la plus positive. C'est ainsi que, dans un article publié d'abord dans une feuille protestante, l'Atlas, et répété ensuite par toute la presse de Londres et de Paris, on lisait ce qui suit:

« Une loge ribboniste (riband loge) est une affiliation à une société secrète exclusivement composée de paysans catholiques, se proposant à la fois un double but: extirper l'hérésie, régulariser l'occupation et la possession du sol. Par un serment, ils se dévouent à se baigner jusqu'au genou dans le sang protestant, et à n'épargner aucun être appartenant à la race hérétique, depuis l'enfant au berceau jusqu'au vieillard infirme. »

ques parties du comté de Down, relativement aux progrès de l'organisation ribboniste, et l'on assure que les paysans presbytériens sont affilés avec la combinaison agaire. Nul doute que la secrète confédération qui se ramifie dans les quatre comtés d'Armagh, Louik, Monaghan et Down, est principalement dirigée contre la rente. »

Il est clair qu'une association où entrent les paysans presbytériens n'est pas composée exclusivement de paysans catholiques. On reste les personnes qui connaissent l'Irlande n'ont pas besoin du témoignage des correspondants du Daily-News pour démentir son confrère, et à ceux même qui ne l'ont pas visité, il suffit de savoir à quelle religion appartiennent les populations des divers comtés de ce malheureux pays. Tous les témoignages s'accordent pour attester ce fait que les désordres et les crimes attribués aux ribbonistes ont lieu dans le nord de l'Irlande; et c'est un autre fait que le nord de l'Irlande est presque exclusivement peuplé de protestants.

L'extrait suivant est tiré d'une correspondance publiée par l'Indépendance Belge: « Pour apprécier ce qui se passe depuis quelque temps dans une partie du nord de l'Irlande, il faut avoir assisté à quelque scène de jacqueries en France ou dans le pays badois, ou au massacre systématique des nobles dans la Gallicie autrichienne. Voici à peu près comment les choses se passent chez nous. Une personne, le plus souvent malheureux, le plus humain, et celle qui s'est montrée animée des sentiments les plus libéraux, est déni-

gnée au fer des assassins. Elle est avertie par lettres compromissaires; puis, quelques jours après, son cadavre est trouvé, gisant au bord du grand chemin, défiguré et marqué de signes de férocité la plus brutale. Ces crimes sont presque toujours commis par des individus étrangers au district ou à la province qui en est le théâtre, liés par un serment secret et organisés en associations qui rappellent les *Volm-Geniville* allemands au moyen-âge. Ils recouvrent l'ordre qui leur désigne la victime à immoler, p. rente pour remplir leur terrible mission, et, à la première occasion favorable qui se présente, le coup est porté.

« Ils savent que l'impunité leur est acquise, attendent que, s'ils sont arrêtés et envoyés devant les assés, leur crime étant démontré à la plus complète évidence, la puissante association à laquelle ils appartiennent trouvera moyen de faire répondre non par un des jurés, ce qui, en présence de l'organisation actuelle du jury, laquelle exige l'unanimité, entraîne l'acquiescement. Le fait s'est produit récemment à Monaghan.

« Autrefois ces crimes, pour ne servir de l'expression de M. Daniel O'Connell, étaient attribués à une justice aveugle de vengeance. Depuis quelques années, la portée, le but et la nature en sont mieux appréciés. Le système d'assassinat en Irlande a quelque analogie avec le socialisme sur le continent; son est de transférer la possession de la terre du son propriétaire à l'occupant, ou tout au moins d'exempter ce dernier de l'obligation d'en payer la rente. Une association légale et patente

existe dans ce but, sous le titre de *Ligue des tenanciers*, et des efforts sont faits, en ce moment, pour lui obtenir la sanction du parlement.

« Cependant, le peuple anglais commence à comprendre le danger que présente pour le pays tout entier la continuité de ces crimes isolés en core, mais assez fréquents pour faire craindre qu'en présence de la désorganisation sociale immense que le dernier recensement a révélée, ils ne deviennent bientôt un fait général en Irlande. Déjà le peuple désigne les assassins irlandais sous le nom de *socialistes*. »

« Avant qu'il y ait le gouvernement sera obligé de modifier l'organisation de manière qu'un verdict de culpabilité puisse être obtenu, à la simple majorité, comme en Ecosse, au lieu de l'unanimité de douze jurés, telle qu'elle est exigée actuellement. La question doit être prochainement soulevée à la chambre des communes par M. Napier.

Raffie d'une Montre d'Or.  
Une excellente montre d'or à répétition doit être rafflée prochainement au bénéfice de l'Eglise St. Pierre; l'heure et le lieu en seront annoncés en temps convenable pour ceux qui voudront bien contribuer à cette œuvre. Prix d'un billet: trente sous.  
N. B. S'adresser au Presbytère de St. Pierre ou au bureau de cette imprimerie. Montréal, 2 avril 1852.

FIN.  
Selon que l'honneur ou l'intérêt, domine les hommes, le serment peut se les attacher avec les cordons d'une boucle ou des croix honorifiques.

LIVRES NOUVEAUX.

SERMONS DU PERE CHARLES F. DE NEUVILLE, avec l'analyse de chaque sermon... PETITS SERMONS OU EXPLICATIONS SIMPLES ET FAMILIERS, du Symbole des Apôtres...

PEINTURES, HUILES, ETC.

Le Soussigné offre ses plus précieuses et remarquables à ses amis et au public en général et au honneur de son atelier...

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

TABLE DES MATIERES QU'ON Y TRAITE: La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géométrie, l'usage des globes...



Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDELITE venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIERES, de DEVOTION et d'HISTOIRE...

AVIS: Papeterie de toute espèce, tapisserie, chapeliers, médailles, croix, parafant, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici.

LIBRAIRIE ET RELIGION.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu...

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

LACOSTE ET LATOUR, NOUVEAUX.

ET Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit dans le Haut et dans le Bas-Canada.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES...

APPAREIL MECANIQUE A SCIER LE BOIS.

LES Soussignés s'étant pourvus d'un appareil propre à scier le bois et à le mettre en état de servir à tous les ouvrages de la Menuiserie...

JOSEPH T. DORVAL, MAITRE-MENCISIER.

ATELIER, à la fabrication de l'encadrements Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALLEMANDS, entreprend toute ESPÈCE D'OUVRAGE...

COLLEGE JOLIETTE.

Le Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit: 1re. Année.—Éléments des deux langues; (Anglais & Français)...

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN CHANT dans nos Eglises...

AUX INSTITUTEURS.

On a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIP de SHERBROOK, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS et l'ANGLAIS, pour des ECOLES ELEMENTAIRES.

A VENDRE:

A cette Imprimerie, le CANTIQUE DE ST. JOSEPH, et une Paraphrase d'un hymne à son honneur.

ACADEMIE DE ST. ANDRE D'ARGENTMONT.

CE nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown...

DEPARTS DE LIVERPOOL.

Table listing steamship departures to Liverpool with columns for date, ship name, and agent.



ON imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

LIVRES NOUVEAUX.

LE TRIOMPHE DE L'ÉVANGILE, ou mémo d'un homme du monde revenu des états du catholicisme moderne; traduit de l'Espagnol par J. P. A. BURNARD Des Echelles, 1 gros vol. 8°.

RÈGLES.

Les élèves étudieront et coucheront à l'académie, ils doivent se pourvoir d'un lit avec ses fournitures et les autres articles nécessaires de toilette.

LOUIS RICARD, AVOCAT.

RUE ST. VINCENT, NO. 5. Porte voisine de M. Louis Perrault. Montréal, le 17 octobre 1851.

CHAPPEAUX FRANÇAIS.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPPEAUX DE SOIE, l.e. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s.

MAISSERIES FRANÇAISES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir de France par le navire FIDELITE venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIERES, de DEVOTION et d'HISTOIRE...

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table showing insurance rates for different ages and premium types (With profits, Without profits, Demi-Crédit).

On trouvera, en son comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada...

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge déterminé, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table showing annual premiums for a £100 policy based on the age at which the policy is taken out.

DR. GLOBENSKY.

Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91. Montréal, le 19 septembre 1851.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

GYMNASIUM ET ACADEMIE D'ARMES.

Tenus par M. REY, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Pour l'année (non compris les frais de port) £1 0 0. On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.

Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er. juillet, et se paie d'avance, par semestre.

Une gratuité de dix chelins sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.

TAUX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, 1re insertion, £0 2 4. Chaque insertion subséquente, £0 0 7.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MONTREAL, MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire.

REDACTEUR: F. M. DEROME, Avocat, Coin des rues McGill et St. Denis. IMPRIMERIE-PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET, Montréal.